

Québec, le 2 novembre 2016

Monsieur Jean-Marc Fournier  
Leader parlementaire du gouvernement  
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

La présente fait suite à la question inscrite au Feuilleton du député de Chambly, M. Jean-François Roberge, du 18 octobre 2016, demandant au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport s'il a l'intention d'intervenir auprès de la Commission scolaire des Laurentides en l'incitant à mettre en place un projet particulier relativement au manque d'espace pour les élèves de Piedmont afin de respecter le choix des parents et des enfants.

Tout d'abord, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur est conscient des défis auxquels font face les commissions scolaires afin d'accueillir l'ensemble de leur effectif scolaire sur leur territoire. Dans le cadre de leur offre de services, ces dernières se doivent de prendre des décisions, parfois difficiles, dans le but d'optimiser l'utilisation de leur parc immobilier.

En vertu de la Loi sur l'instruction publique, une commission scolaire est une personne morale de droit public. Dans ses fonctions et ses pouvoirs, il lui incombe de définir les bassins d'alimentation de ses écoles, de gérer son organisation scolaire et de déterminer l'endroit d'implantation d'une nouvelle école ou d'un agrandissement. Ainsi, le Ministère ne peut pas se substituer à une commission scolaire.

Il importe de préciser que la Commission scolaire des Laurentides, dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2014-2024, a déposé au Ministère le projet d'agrandissement du pavillon Marie-Rose, situé à Saint-Sauveur. Toutefois, à la suite d'échanges entre le Ministère et la Commission scolaire quant à la faisabilité du projet, cette dernière a finalement préféré procéder à l'agrandissement de l'école Saint-Joseph, située à Sainte-Adèle, dans le but de répondre au besoin d'espace du secteur. L'ouverture de ce nouveau pavillon a eu lieu lors de la rentrée de l'année scolaire 2016-2017.

Ainsi, à ce jour, aucune action ministérielle n'est prévue dans ce dossier puisqu'il est de la responsabilité des commissions scolaires de prendre les meilleures décisions possible quant à l'organisation de leurs effectifs scolaires, et ce au bénéfice de l'ensemble de leur clientèle étudiante.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

Le ministre,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'S. Proulx', with a large, stylized flourish above it.

SÉBASTIEN PROULX